

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 5 février 2021 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 5 février 2021.

- Le prix de l'essence augmentera de 1,0 cent le litre.
- Le prix du mazout de chauffage et du diesel augmentera de 1,5 cent le litre.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 113,7 et 114,9 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 119,3 et 120,4 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 88,3 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 12 février 2021.